

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AR Prefecture

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

**Numéro SIRET
24830039400108**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME**

POSTE COMPTABLE DE : SAINT CYR SUR MER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget **AR Prefecture** 3

II - Présentation générale du budget 2022_24-BF

A1 - Vue d'ensemble - Sections Reçu le 28/03/2022 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres Publié le 28/03/2022 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 25

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 26

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 32

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 33

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 34

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 36

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 37

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 38

A3.2 - Etalement des provisions 39

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 40

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 41

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 42

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 43

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 44

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 45

A6 - Etat des charges transférées 46

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 48

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 49

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 50

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 51

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 52

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 53

B1.7 - Etat des engagements reçus 54

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 55

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 56

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 57

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 59

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 60

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 61

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 62

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

~~AR Prefecture~~

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature -BF
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
 (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
AR Prefecture		EXPLOITATION	
083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_2451 Recu le 28/03/2022		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
Publié le 28/03/2022		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 933 854,89	5 933 854,89
+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 933 854,89	5 933 854,89
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 872 334,59	7 872 334,59
+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 872 334,59	7 872 334,59
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		13 806 189,48	13 806 189,48

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

AR Prefecture DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	083-248300394-20220321-DEL_CC_2022-24-BF Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022					
011	Charges à caractère général	270 521,36	0,00	816 000,00	816 000,00	816 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	15 367,24	15 367,24	15 367,24
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		414 524,39	0,00	831 367,24	831 367,24	831 367,24
66	Charges financières	593 421,48	0,00	493 819,85	493 819,85	493 819,85
67	Charges exceptionnelles	361 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 369 555,87	0,00	1 325 187,09	1 325 187,09	1 325 187,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 302 121,98	0,00	3 625 644,66	3 625 644,66	3 625 644,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	90 441,85	0,00	983 023,14	983 023,14	983 023,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 392 563,83	0,00	4 608 667,80	4 608 667,80	4 608 667,80
TOTAL		4 762 119,70	0,00	5 933 854,89	5 933 854,89	5 933 854,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 933 854,89
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 451 119,70	0,00	5 933 854,89	5 933 854,89	5 933 854,89
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	311 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 762 119,70	0,00	5 933 854,89	5 933 854,89	5 933 854,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 762 119,70	0,00	5 933 854,89	5 933 854,89	5 933 854,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 762 119,70	0,00	5 933 854,89	5 933 854,89	5 933 854,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 933 854,89
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 608 667,80
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les dotations nouvelles.

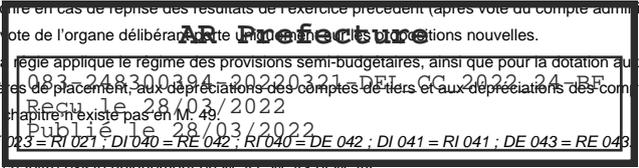
(4) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

AR Prefecture DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
083-248300394-20220321-DEL_CC_2022-21	Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022	465 025,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	477 000,00	477 000,00	477 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 690 902,19	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	5 394 000,00	5 394 000,00	5 394 000,00
	Total des dépenses d'équipement	3 605 927,19	0,00	6 046 000,00	6 046 000,00	6 046 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 766 149,14	0,00	1 826 334,59	1 826 334,59	1 826 334,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 766 149,14	0,00	1 826 334,59	1 826 334,59	1 826 334,59
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 372 076,33	0,00	7 872 334,59	7 872 334,59	7 872 334,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 372 076,33	0,00	7 872 334,59	7 872 334,59	7 872 334,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 872 334,59
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	212 512,50	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 767 000,00	0,00	3 263 666,79	3 263 666,79	3 263 666,79
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 979 512,50	0,00	3 263 666,79	3 263 666,79	3 263 666,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 979 512,50	0,00	3 263 666,79	3 263 666,79	3 263 666,79
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 302 121,98	0,00	3 625 644,66	3 625 644,66	3 625 644,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 441,85	0,00	983 023,14	983 023,14	983 023,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 392 563,83	0,00	4 608 667,80	4 608 667,80	4 608 667,80
	TOTAL	5 372 076,33	0,00	7 872 334,59	7 872 334,59	7 872 334,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 872 334,59
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<p>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</p>	<p>4 608 667,80</p>
--	----------------------------

AR Prefecture

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Recu le 28/03/2022
 Publie le 28/03/2022

- (1) cf. Modalités de vote P.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

AR Prefect DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	083-2483003-EXPLOITATION-DEL CC 2022			
011	Charges à caractère général	816 000,00		816 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 367,24		15 367,24
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	493 819,85	0,00	493 819,85
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	983 023,14	983 023,14
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 625 644,66	3 625 644,66
	Dépenses d'exploitation – Total	1 325 187,09	4 608 667,80	5 933 854,89

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 933 854,89
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 826 334,59	0,00	1 826 334,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 394 000,00		5 394 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	477 000,00	0,00	477 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	175 000,00	0,00	175 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	7 872 334,59	0,00	7 872 334,59

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 872 334,59
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

AR Pre-RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges 2	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 933 854,89		5 933 854,89
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		5 933 854,89	0,00	5 933 854,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 933 854,89
---	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 263 666,79	0,00	3 263 666,79
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		983 023,14	983 023,14
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		3 625 644,66	3 625 644,66
Recettes d'investissement – Total		3 263 666,79	4 608 667,80	7 872 334,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 872 334,59
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (matières premières, marchandises et de fournitures).

(4) Si le régime applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV (7)).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	279 524,39	816 000,00	816 000,00
606	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	100 000,00	100 000,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	100 000,00	100 000,00
6226	Honoraires	2 524,39	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres taxes et redevances	200 000,00	615 000,00	615 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	15 367,24	15 367,24
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	15 367,24	15 367,24
014	Atténuations de produits (7)	75 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	75 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		414 524,39	831 367,24	831 367,24
66	Charges financières (b) (8)	593 421,48	493 819,85	493 819,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	573 442,23	514 536,29	514 536,29
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	19 979,25	-20 716,44	-20 716,44
67	Charges exceptionnelles (c)	361 610,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	361 610,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 369 555,87	1 325 187,09	1 325 187,09
023	Virement à la section d'investissement	3 302 121,98	3 625 644,66	3 625 644,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	90 441,85	983 023,14	983 023,14
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	90 441,85	983 023,14	983 023,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 392 563,83	4 608 667,80	4 608 667,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 392 563,83	4 608 667,80	4 608 667,80
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 762 119,70	5 933 854,89	5 933 854,89

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 933 854,89
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	142 394,68
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	163 111,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-20 716,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES		A2
Chap / art (1)	AR Préfecture Libellé (1)	
013	248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Recu le 28/03/2022 Publ Atténuations de charges (5)	Pour mémoire budget précédent (2)
70	Ventes produits fabriqués, prestations	Propositions nouvelles (3)
70128	Autres taxes et redevances	Vote (4)
70611	Redevance d'assainissement collectif	
73	Produits issus de la fiscalité (6)	
74	Subventions d'exploitation	
741	Primes d'épuration	
75	Autres produits de gestion courante	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		
76	Produits financiers (b)	
77	Produits exceptionnels (c)	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 933 854,89

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
083-248	300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF			
Reçu le	28/03/2022			
20	Publié Immobilisations incorporelles (hors opérations)	465 025,00	477 000,00	477 000,00
203	Frais d'études	465 025,00	477 000,00	477 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 690 902,19	175 000,00	175 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 690 902,19	175 000,00	175 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	450 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	450 000,00	0,00	0,00
9170	Opération d'équipement n° 9170 (5)	0,00	54 000,00	54 000,00
9501	Opération d'équipement n° 9501 (5)	0,00	120 000,00	120 000,00
9502	Opération d'équipement n° 9502 (5)	0,00	220 000,00	220 000,00
9503	Opération d'équipement n° 9503 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
9504	Opération d'équipement n° 9504 (5)	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00
9505	Opération d'équipement n° 9505 (5)	0,00	680 000,00	680 000,00
9506	Opération d'équipement n° 9506 (5)	0,00	1 810 000,00	1 810 000,00
9507	Opération d'équipement n° 9507 (5)	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 605 927,19	6 046 000,00	6 046 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 766 149,14	1 826 334,59	1 826 334,59
1641	Emprunts en euros	1 766 149,14	1 826 334,59	1 826 334,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 766 149,14	1 826 334,59	1 826 334,59
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 372 076,33	7 872 334,59	7 872 334,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 372 076,33	7 872 334,59	7 872 334,59

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 872 334,59
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Reçu le 28/03/2022			
13	Publié Subventions d'investissement	212 512,50	0,00	0,00
1314	Subv. éq. Agence de l'eau	212 512,50	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 767 000,00	3 263 666,79	3 263 666,79
1641	Emprunts en euros	1 767 000,00	3 263 666,79	3 263 666,79
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 979 512,50	3 263 666,79	3 263 666,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 979 512,50	3 263 666,79	3 263 666,79
021	Virement de la section d'exploitation	3 302 121,98	3 625 644,66	3 625 644,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	90 441,85	983 023,14	983 023,14
28031	Frais d'études	33 870,00	154 604,84	154 604,84
28131	Bâtiments	0,00	50 652,81	50 652,81
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	1 231,24	1 231,24
28151	Installations complexes spécialisées	50 408,07	257 086,23	257 086,23
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	489 531,91	489 531,91
28154	Matériel industriel	0,00	18 258,38	18 258,38
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	2 459,69	2 459,69
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	4 975,81	4 975,81
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	4 975,81	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	37,00	37,00	37,00
28188	Autres	1 150,97	4 185,23	4 185,23
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 392 563,83	4 608 667,80	4 608 667,80
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 392 563,83	4 608 667,80	4 608 667,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 372 076,33	7 872 334,59	7 872 334,59

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 872 334,59

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9170 (1) LIBELLE : AMENAG CENTRE ANCIEN DE SIGNES 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022 Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	54 000,00	b 54 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-54 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture **OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9501 (1)**
LIBELLE : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DES RESEAUX EU
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	120 000,00	b 120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-120 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9502 (1) LIBELLE : REHABILITATION DES POSTES DE RELEVAGE 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022	Pour vote
--	------------------

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	220 000,00	b 220 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-220 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9503 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DES COLLECTEURS
 AR Prefecture
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9504 (1)
LIBELLE : RENATURATION DE LA CRIDE
 AR Prefecture
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 260 000,00	b 1 260 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	1 260 000,00	1 260 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 260 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9505 (1)
LIBELLE : REFECTION DU RESEAU DU RABY
 AR Prefecture
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	680 000,00	b 680 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-680 000,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9506 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DES EMISSAIRES ET STEP

AR Prefecture
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 810 000,00	b 1 810 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 810 000,00	1 810 000,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	1 810 000,00	1 810 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 810 000,00
---	----------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9507 (1) LIBELLE : RENOUVELLEMENT REFOULEMENT LA MADRAGUE 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022	Pour vote
---	------------------

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	1 200 000,00	b 1 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 200 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					33 489 068,20									
1641 Emprunts en euros (total)					33 489 068,20									
00600338607 (ASS.-2019-06)	Crédit Agricole	29/01/2019	29/06/2009	29/06/2010	1 150 000,00	F	FIXE	4,760	4,760		A	P	O	A-1
00600398861 (ASS.-2010-01)	Crédit Agricole	27/04/2010	30/05/2010	30/05/2011	600 000,00	F	FIXE	3,880	3,891		A	P	O	A-1
00600483963 (ASS.-2019-02)	Crédit Agricole	29/09/2010	04/10/2010	04/01/2011	98 000,00	F	FIXE	3,040	3,052		A	P	O	A-1
00600590834 (ASS.-2019-07)	Crédit Agricole	29/01/2019	23/12/2011	23/03/2012	500 000,00	F	FIXE	4,960	5,053		T	P	O	A-1
18187 (ASS.-2019-29)	SOCIETE GENERALE	18/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	440 000,00	V	E3M	2,077	0,646		A	P	O	A-1
A1010207 CONSOLIDATION 1 (ASS.	Caisse d'Epargne	08/10/2010	25/12/2010	25/03/2011	2 000 000,00	F	FIXE	2,920	2,952		T	P	O	A-1
A1010207 CONSOLIDATION 2 (ASS.	Caisse d'Epargne	08/10/2010	25/01/2011	25/04/2011	600 000,00	F	FIXE	2,920	2,953		T	P	O	A-1
A1010207 CONSOLIDATION 3 (ASS.	Caisse d'Epargne	08/10/2010	25/10/2011	25/01/2012	1 070 000,00	F	FIXE	4,640	4,721		T	P	O	A-1
A1012622 (ASS.-2019-34)	Caisse d'Epargne	25/10/2012	25/10/2012	25/01/2013	600 000,00	F	FIXE	5,040	5,174		T	P	O	A-1
A1013135 (ASS.-2019-18)	Caisse d'Epargne	27/03/2013	25/04/2013	25/04/2014	585 040,00	F	FIXE	4,780	4,818		A	P	O	A-1
A10131389 (ASS.-2013-01)	Caisse d'Epargne	08/04/2013	15/06/2013	25/06/2014	150 000,00	F	FIXE	3,560	3,599		A	P	O	A-1
A1015425 (ASS.-2019-19)	Caisse d'Epargne	16/07/2015	29/07/2015	25/10/2015	929 000,00	F	FIXE	1,540	1,571		T	P	O	A-1
AH0261 (ASS.-2019-11)	Crédit Agricole	07/03/2019	03/12/2008	03/03/2009	300 000,00	F	FIXE	5,940	6,075		T	C	O	A-1
CA00600679460 (ASS.-2019-08)	Crédit Agricole	29/01/2019	28/09/2012	28/01/2013	300 000,00	F	FIXE	5,980	6,117		T	P	O	A-1
CA151307 (ASS.-2019-13)	Crédit Agricole	28/03/2007	12/04/2007	12/07/2007	600 000,00	F	FIXE	4,200	4,266		T	P	O	A-1
CA349854 (ASS.-2019-14)	Crédit Agricole	22/07/2009	24/07/2009	24/10/2009	1 000 000,00	F	FIXE	4,500	4,594		T	P	O	A-1
CDC1213427 (ASS.-2019-15)	Caisse des Dépôts et Consignations	19/01/2012	01/02/2012	01/02/2013	750 000,00	F	FIXE	4,510	4,475		A	P	O	A-1
CEA1009094 (ASS.-2019-10)	Caisse d'Epargne	29/01/2019	25/03/2009	25/09/2009	2 000 000,00	F	FIXE	4,550	4,601		S	P	N	A-1
CEA1010014 (ASS.-2019-16)	Caisse d'Epargne	21/01/2010	25/01/2010	25/01/2011	1 000 000,00	F	FIXE	3,740	3,744		A	P	O	A-1
CEA101011P (ASS.-2019-17)	Caisse d'Epargne	16/04/2010	25/04/2010	25/07/2010	575 000,00	F	FIXE	3,540	3,608		T	P	O	A-1
CEA1012501 (ASS.-2019-05)	Caisse d'Epargne	10/09/2012	02/01/2013	25/01/2014	450 000,00	F	FIXE	5,480	5,492		A	P	O	A-1
CEA1013434 (ASS.-2019-09)	Caisse d'Epargne	18/07/2013	25/10/2013	25/10/2014	640 000,00	F	FIXE	3,940	3,941		A	P	O	A-1
CEARP1397 (ASS.-2019-20)	Caisse d'Epargne	06/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	100 000,00	F	FIXE	4,140	4,159		A	P	O	A-1
CM (ASS.-2019-03)	Crédit Mutuel	29/01/2019	31/10/2017	31/01/2018	200 000,00	F	FIXE	1,400	1,434		T	P	O	A-1
CM (ASS.-2019-04)	Crédit Mutuel	29/01/2019	28/12/2018	31/03/2019	250 000,00	F	FIXE	1,500	1,529		T	C	O	A-1
CM26625402 (ASS.-2019-21)	Crédit Mutuel	07/12/2011	15/01/2012	31/03/2012	1 150 000,00	F	FIXE	4,250	4,355		T	P	O	A-1
CM26625405 (ASS.-2019-22)	Crédit Mutuel	24/02/2012	31/03/2012	30/06/2012	1 000 000,00	F	FIXE	5,000	5,110		T	P	O	A-1

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CO6722 (ASS.-2019-23)	Crédit Agricole	15/04/2001	15/08/2011	15/05/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,320	4,385		A	P	O	A-1
CP0590/001 (ASS.-2019-36)	Crédit Agricole	06/09/2019	31/03/2020	30/06/2020	1 611 255,00	F	FIXE	1,190	1,213		T	P	O	A-1
CP0590/003 (EAU-ASS-2019-TI)	Crédit Agricole	06/09/2019	31/03/2020	30/06/2020	1 613 263,20	V	E3M	0,930	0,947		T	P	O	A-1
MIN517333EUR (ASS.-2019-24)	Caisse Française de Financement Local	02/12/2016	03/07/2017	01/08/2018	2 000 000,00	V	E12M	0,620	0,703		A	C	O	A-1
MON248465EUR (ASS.-2019-25)	Caisse Française de Financement Local	11/06/2007	01/07/2007	01/07/2008	600 000,00	F	FIXE	4,540	4,630		A	P	O	A-1
MON258629EUR (ASS.-2019-26)	Caisse Française de Financement Local	28/04/2008	01/05/2008	01/11/2008	300 000,00	F	FIXE	4,690	4,746		S	P	O	A-1
MON268977EUR (ASS.-2019-27)	Caisse Française de Financement Local	16/04/2010	01/05/2010	01/08/2010	425 000,00	F	FIXE	2,520	2,554		T	P	O	A-1
MON270384EUR (ASS.-2019-30)	Caisse Française de Financement Local	09/07/2010	04/08/2010	01/12/2010	680 000,00	F	FIXE	2,820	2,850		T	P	O	A-1
MON510666EUR (ASS.-2019-28)	Caisse Française de Financement Local	19/05/2016	22/06/2016	01/07/2017	2 000 000,00	V	E12M	1,577	0,946		A	C	O	A-1
MON530714EUR (ASS.-2019-35)	Caisse Française de Financement Local	30/07/2019	05/09/2019	01/01/2020	3 222 510,00	F	FIXE	1,200	1,218		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					33 489 068,20									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		20 274 415,89					1 826 334,59	514 607,48	0,00	142 369,20
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		20 274 415,89					1 826 334,59	514 607,48	0,00	142 369,20
00600338607 (ASS.-2019-06)	N	0,00	A-1	590 053,60	7,49	F	FIXE	4,760	62 323,93	28 086,55	0,00	12 800,84
00600398861 (ASS.-2010-01)	N	0,00	A-1	326 567,55	8,41	F	FIXE	3,880	31 010,38	12 670,82	0,00	6 786,32
00600483963 (ASS.-2019-02)	N	0,00	A-1	50 245,19	8,01	F	FIXE	3,040	4 937,78	1 527,45	0,00	1 366,03
00600590834 (ASS.-2019-07)	N	0,00	A-1	368 867,11	14,98	F	FIXE	4,960	17 026,07	17 982,37	0,00	436,28
18187 (ASS.-2019-29)	N	0,00	A-1	257 535,48	8,00	V	E3M	-0,001	24 212,14	334,22	0,00	3,22
A1010207 CONSOLIDATION 1 (ASS.	N	0,00	A-1	1 044 400,67	8,98	F	FIXE	2,920	103 005,09	29 375,43	0,00	534,50
A1010207 CONSOLIDATION 2 (ASS.	N	0,00	A-1	320 906,11	9,07	F	FIXE	2,920	30 677,58	9 036,58	0,00	1 565,97
A1010207 CONSOLIDATION 3 (ASS.	N	0,00	A-1	656 262,62	9,82	F	FIXE	4,640	52 858,27	29 539,69	0,00	5 173,54
A1012622 (ASS.-2019-34)	N	0,00	A-1	401 668,05	10,82	F	FIXE	5,040	28 072,65	19 719,03	0,00	3 479,31
A1013135 (ASS.-2019-18)	N	0,00	A-1	383 934,00	9,32	F	FIXE	4,780	30 839,36	18 352,05	0,00	11 606,46
A10131389 (ASS.-2013-01)	N	0,00	A-1	34 337,30	1,48	F	FIXE	3,560	16 868,38	1 222,41	0,00	323,71
A1015425 (ASS.-2019-19)	N	0,00	A-1	668 725,51	13,57	F	FIXE	1,540	44 013,60	10 045,00	0,00	1 777,71
AH0261 (ASS.-2019-11)	N	0,00	A-1	144 000,00	11,92	F	FIXE	5,940	12 000,00	8 286,30	0,00	631,62
CA00600679460 (ASS.-2019-08)	N	0,00	A-1	237 883,48	15,83	F	FIXE	5,980	9 178,45	14 022,15	0,00	2 415,70
CA151307 (ASS.-2019-13)	N	0,00	A-1	217 484,74	5,28	F	FIXE	4,200	35 918,39	8 573,57	0,00	1 678,50
CA349854 (ASS.-2019-14)	N	0,00	A-1	495 542,95	7,56	F	FIXE	4,500	54 708,08	21 384,84	0,00	3 719,54
CDC1213427 (ASS.-2019-15)	N	0,00	A-1	360 333,24	5,08	F	FIXE	4,510	53 632,35	16 251,03	0,00	12 657,42
CEA1009094 (ASS.-2019-10)	N	0,00	A-1	433 526,88	2,23	F	FIXE	4,550	167 582,86	17 840,66	0,00	3 275,82
CEA1010014 (ASS.-2019-16)	N	0,00	A-1	322 543,23	3,07	F	FIXE	3,740	76 250,52	12 063,12	0,00	8 605,67
CEA101011P (ASS.-2019-17)	N	0,00	A-1	162 512,33	3,32	F	FIXE	3,540	44 405,02	5 167,78	0,00	772,58
CEA1012501 (ASS.-2019-05)	N	0,00	A-1	324 358,64	11,07	F	FIXE	5,480	19 818,39	17 774,85	0,00	15 591,46
CEA1013434 (ASS.-2019-09)	N	0,00	A-1	344 808,29	6,82	F	FIXE	3,940	43 735,62	13 585,45	0,00	2 209,96
CEARP1397 (ASS.-2019-20)	N	0,00	A-1	33 034,66	4,82	F	FIXE	4,140	6 082,05	1 367,63	0,00	207,88
CM (ASS.-2019-03)	N	0,00	A-1	164 342,71	15,83	F	FIXE	1,400	9 230,16	2 252,48	0,00	365,86
CM (ASS.-2019-04)	N	0,00	A-1	212 500,00	17,00	F	FIXE	1,500	12 500,00	3 117,20	0,00	8,33

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CM26625402 (ASS.-2019-21)	N	0,00	A-1	466 587,19	5,00	F	FIXE	4,250	85 598,66	18 477,74	0,00	44,98
CM26625405 (ASS.-2019-22)	N	0,00	A-1	437 013,75	5,25	F	FIXE	5,000	74 695,07	20 464,65	0,00	50,32
CO6722 (ASS.-2019-23)	N	0,00	A-1	819 610,00	4,37	F	FIXE	4,320	149 630,00	35 898,92	0,00	18 571,84
CP0590/001 (ASS.-2019-36)	N	0,00	A-1	1 517 105,00	23,25	F	FIXE	1,190	55 027,00	18 005,35	0,00	96,66
CP0590/003 (EAU-ASS-2019-T1)	N	0,00	A-1	1 552 712,54	23,25	V	E3M	0,930	36 902,23	14 510,80	0,00	44,67
MIN517333EUR (ASS.-2019-24)	N	0,00	A-1	1 600 000,00	15,58	V	E12M	0,620	100 000,00	10 057,78	0,00	3 926,67
MON248465EUR (ASS.-2019-25)	N	0,00	A-1	238 427,98	5,50	F	FIXE	4,540	35 461,07	10 974,97	0,00	4 709,73
MON258629EUR (ASS.-2019-26)	N	0,00	A-1	129 151,64	6,33	F	FIXE	4,690	17 426,79	5 855,25	0,00	882,97
MON268977EUR (ASS.-2019-27)	N	0,00	A-1	113 938,70	3,33	F	FIXE	2,520	31 538,23	2 574,77	0,00	344,20
MON270384EUR (ASS.-2019-30)	N	0,00	A-1	344 768,80	8,67	F	FIXE	2,820	35 249,21	9 351,91	0,00	751,62
MON510666EUR (ASS.-2019-28)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	14,50	V	E12M	0,880	100 000,00	13 383,33	0,00	6 296,89
MON530714EUR (ASS.-2019-35)	N	0,00	A-1	2 998 725,95	22,75	F	FIXE	1,200	113 919,21	35 473,35	0,00	8 654,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		20 274 415,89					1 826 334,59	514 536,29	0,00	142 394,68

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	37	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	20 274 415,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

AR Prefecture

A1.6 – AUTRES DETTES
 (issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

083-248300394-20220321-DEL CC 2022-24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
AR Prefecture	
083-248300394-20220303-DP-A2-AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES	
Reçu le 28/03/2022	
Publié le 28/03/2022	
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2019-11-04

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX D ASSAINISSEMENT	60	04/11/2019
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	30	04/11/2019
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	20	04/11/2019
L	SERVICES D ASSAINISSEMENT	15	04/11/2019
L	APPAREILS DE LABORATOIRE MATERIEL BUREAU ET OUTILLAGE	10	04/11/2019
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	04/11/2019
L	ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS VEHICULES	10	04/11/2019
L	ETUDES	5	04/11/2019
L	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	15	04/11/2019
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	04/11/2019
L	MOBILIER DE BUREAU	15	04/11/2019
L	ORGANES DE REGULATION	8	04/11/2019
L	POMPES APPAREILS ELECTROMECHANIQUES INSTALLATIONS CHAUFFAGE	15	04/11/2019
L	STATIONS EPURATION/OUVRAGES COURANTS	30	04/11/2019
L	STATIONS EPURATION/OUVRAGES LOURDS	60	04/11/2019
L	FRAIS RELATIFS AUX DOCUMENTS D URBANISME	10	04/11/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

AR Prefecture
 083-248300394-20220311-ETAT DES PROVISIONS
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS						
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
 (2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

AR Prefecture

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF

Recu le 28/03/2022

Publie le 28/03/2022

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.1	
AR Prefecture			
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 826 334,59	I 1 826 334,59
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 826 334,59	1 826 334,59
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 826 334,59	1 826 334,59
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 826 334,59	0,00	0,00	1 826 334,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A4.2	
AR Prefecture			
RESSOURCES PROPRES			
083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-RR			
Recu le 28/03/2022			
Publié le 28/03/2022			
Ann. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) a : b		4 608 667,80	III 4 608 667,80
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 608 667,80	4 608 667,80
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	154 604,84	154 604,84
28131	Bâtiments	50 652,81	50 652,81
28135	Installations générales, agencements, ...	1 231,24	1 231,24
28151	Installations complexes spécialisées	257 086,23	257 086,23
28153	Installations à caractère spécifique	489 531,91	489 531,91
28154	Matériel industriel	18 258,38	18 258,38
28157	Aménagement matériel industriel	2 459,69	2 459,69
28175	Matériel et outillage technique (mad)	4 975,81	4 975,81
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	37,00	37,00
28188	Autres	4 185,23	4 185,23
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 625 644,66	3 625 644,66

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 608 667,80	0,00	0,00	0,00	4 608 667,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 826 334,59
Ressources propres disponibles	IV 4 608 667,80
Solde	V = IV – II (6) 2 782 333,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

AR Prefecture

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

AR Prefecture
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

AR. Prefecture
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							A6
AR Prefecture							A6
A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Recu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2
AR Prefecture B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		
083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022 Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		
	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		I / II
		0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

<p>AK Prefecture</p> <p>B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</p> <p>083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_21-DF</p> <p>Reçu le 28/03/2022</p> <p>Plaidoyer de la subvention</p>

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

AR Prefecture B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF Recu le 28/03/2022 Publie le 28/03/2022
--

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

AR Prefecture
B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

IV – ANNEXES								IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS								
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								B1.6
B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								
AR Prefecture								
003 218380394 20220321 BIL CC 2022 21								
Année Reçu le Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice		
d'origine Publié le 28/03/2022								
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00		
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00		
TOTAL				0,00	0,00	0,00		

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES								IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS								B1.7
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS								
AR Prefecture								
B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS								
083-248300394-20220321-DELICC-2022-24-1R								
Reçu le 28/03/2022								
Publié le 28/03/2022								
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice	
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00	
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00	
TOTAL					0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

AR Prefecture

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF

Recu le 28/03/2022

Publie le 28/03/2022

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommées.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

AR Prefecture

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

083-246500394-20220321-DEL-CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Réalisation effectuée par le correspondant

- (1) Il s'agit de la réalisation effective des CP correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT			C1.2
AR Prefecture EMPLOYE PAR LA REGIE			
C12 027 248300394 20220321 - DEL CC 2022 24 - BF Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022			
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)			
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2
AR Prefecture C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT) Recu le 26/03/2022 Publie le 26/03/2022 083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF	
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.	

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

AR Prefecture

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

083-248300394-20220321-DEL_CC_2022_24-BF
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

AR Prefecture
Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 VOTES publiés le 28/03/2022 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 BARTHELEMY Philippe	
02 JOURDAN René	
03 ARNAUD Suzanne	
04 MIGLIACCIO Eric	
05 CASTELL René	
06 VERDUYN Hélène	
07 FRIEDLER Edouard	
08 JOSEPH Jean-Paul	
09 AUBERT Patricia	
10 BRONDI Jean	
11 CANOLLE Muriel	
12 GRANET Jean-Luc	
13 MAZELLA Fanny	
14 PORCU Robert	
15 DE PERETTI Carole	
16 ALSTERS Daniel	
17 THIBAUX Eliane	
18 CLARINARD Christophe	
19 DECAUX Thomas	
20 SAMAT Andrée	
21 FERRARA Louis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

22 E FAUDOIN Anne-Laure	
23 J CANTON Bruno	
24 GOHARD Chrystelle	
25 MAUBE Yvan	
26 AIELLO Béatrice	
27 SERGENT Christine	
28 DELEDDA Robert	
29 BONIFAY Corinne	
30 TEYSSIER Jean	
31 NOEL Nathalie	
32 LONG Sophie	
33 REYNARD Yves	
34 SERRES Danielle	
35 CAULET Laurent	
36 SALLES Michèle	
37 PERRIER Gérard	
38 AMAR Rachida	
39 BOURON Valérie	
40 ROCHETEAU Philippe	
41 GUEREL Emilie	
42 BAYLE Marc	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .